

Province de Québec
MRC d’Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 9 SEPTEMBRE 2025 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L’ÉGLISE SAINT-SAMUEL
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Conseil municipal de Saint-Samuel
du mardi 09 septembre 2025 à 19h00**

- 1. **ORDRE DU JOUR**
 - 1.1. Adoption de l’ordre du jour ;
- 2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025;
- 3. **TRÉSORERIE**
 - 3.1. Adoption des comptes à payer en date du 31 août 2025;
- 4. **RÈGLEMENTATION**
 - 4.1 Adoption du rapport annuel d’activités 2024 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d’Arthabaska ;
- 5. **DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 5.1 Ponceau Rue Sainte-Hélène ;
 - 5.2 Contrat déneigement excavation des Ormes ;
 - 5.3 Rabais de location de salle danse country ;
 - 5.4 Congrès FQM ;
 - 5.5 Renouvellement de notre entente avec la firme d’avocats Lavery ;
 - 5.6 Renouvellement de l’annonce dans le feuillet paroissial ;
 - 5.7 Colloque de zone 2025 ;
 - 5.8 SPAA ;
 - 5.9 Vêtements identifiés employés et élus ;
 - 5.10 Résolution d’appui à un retour aux activités de contrôle routier au Québec ;
 - 5.11 Participation à la journée internationale du Trouble développemental du langage ;
 - 5.12 Facturation du service d’inspection municipale ;
 - 5.13 Illumination de la municipalité.

6. RAPPORTS DES COMITÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. VARIA
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Prochain conseil, le mardi 1er octobre 2025 à 19h00.

1. ORDRE DU JOUR

2025-09-639

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2. PROCÈS-VERBAUX

2025-09-640

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Evelyn Lampron, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. TRÉSORERIE

2025-09-641

- 3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2025

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'août 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 74 923,05 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'août 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 74 923,05 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis appuyé par madame Marie-France Plante et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

2025-09-642

4.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS 2024 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D’ARTHABASKA

ATTENDU l’entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009 ;

ATTENDU l’article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l’application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l’obligation d’adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d’activités pour l’exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu : que la municipalité de Saint-Samuel approuve le rapport annuel d'activités 2024 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2025-09-643

5.1 PONCEAU RUE SAINTE-HÉLÈNE

ATTENDU QUE le 8 juillet dernier, une partie de la route Sainte-Hélène a été emportée par l’eau ;

ATTENDU QU’À la suite de cet événement, une demande de devis a été faite à la firme EXP ;

ATTENDU QU’À la suite de discussions avec la firme EXP et notre responsable de voirie, nous avons évoqué la possibilité de gérer le chantier nous-même ou de donner le contrat à une firme d’entrepreneur général ;

ATTENDU QUE l’option de gérer le contrat nous-même nous permet de sauver des coûts importants ;

ATTENDU QUE notre responsable de voirie a les connaissances nécessaires pour gérer le chantier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu d’opter pour l’option de gérer le projet nous-même.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2025-09-644

5.2 CONTRAT DENEIGEMENT EXCAVATION DES ORMES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel est responsable de l’enlèvement de la neige et de l’épandage d’abrasif en hiver ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel aura besoin des services d’un chauffeur temporaire pour le camion de déneigement lors de la saison hivernale 2025-2026 ;

ATTENDU QUE l'entreprise Excavation des Ormes nous a fourni les services d'un chauffeur pour la saison 2024-2025;

ATTENDU QU'Excavation des Ormes nous présente une offre de renouveler l'entente de service pour la saison 2025-2026 aux mêmes conditions que la saison 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Mathis et résolu de renouveler le contrat de déneigement avec Excavation des Ormes pour la saison 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-09-645

5.3 RABAIS DE LOCATION DE SALLE DANSE COUNTRY

ATTENDU QUE madame Émilie Gingras responsable de l'organisation de la danse country et qui loue régulièrement une salle du centre multifonctionnel nous demande un rabais sur la location mentionnant qu'elle loue sur une base régulière;

ATTENDU QUE nous louons à plusieurs organismes sur une base régulière ;

ATTENDU QUE les élus désirent faire évaluer l'impact sur la municipalité d'un rabais accordé aux organismes qui louent sur une base régulière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité de repousser ce sujet au prochain conseil afin d'évaluer d'avoir toutes les informations pour être en mesure de prendre la bonne décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-09-646

5.4 CONGRÈS DE LA FQM

ATTENDU qu'une somme permettant à 3 élus d'aller au congrès de la FQM a été budgétée en 2025;

ATTENDU qu'un seul élu est disponible pour participer au congrès;

ATTENDU que les conférences prévues au programme sont pertinentes pour le personnel administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu d'autoriser un élu et deux employés à participer au congrès de la FQM édition 2025. Tous les frais inhérents au congrès seront à la charge de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-09-647

5.5 RENOUVELLEMENT FORFAIT SERVICES JUDICIAIRES — FIRME LAVERY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire renouveler le service juridique forfaitaire en droit municipal ;

ATTENDU les différents forfaits présentés dans l'offre de service du cabinet Lavery Avocats ;

ATTENDU QUE le forfait « Classique » comprend les services suivants :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations ;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal ou du comité exécutif ;
- Avis juridique simple, selon les circonstances et après discussion entre la Municipalité et l'avocat concerné ;
- Vérification de règlement sans y apporter de modifications ;
- Diffusion d'articles rédigés par notre équipe en droit municipal et accès à au moins une séance de formation gratuite en personne ou par vidéoconférence selon des sujets d'actualité décidés pas l'équipe ;

ATTENDU QUE ce forfait répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Samuel, et ce à un coût jugé avantageux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par madame Suzanne Tremblay, et résolu d'accepter le forfait «Classique» de l'offre de service juridique du cabinet Lavery pour une somme de 1200 \$ annuellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-09-648

5.6 RENOUVELLEMENT DE L'ANNONCE DANS LE FEUILLET PAROISSIAL

ATTENDU QUE le contrat avec mission impression pour notre publicité dans le feuillet paroissial vient à échéance ;

ATTENDU QUE le élus désirent conserver cette annonce pour la période 2025-2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de renouveler notre publicité dans le feuillet paroissial pour la période 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-09-649

5.7 COLLOQUE DE ZONE 2025

ATTENDU QUE l'ADMQ Centre-du-Québec organise annuellement un colloque de zone ;

ATTENDU QUE cet évènement permet aux participants d'assister à des présentations diverses pertinentes au monde municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Mathis et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier et madame Noémie Desmis, adjointe administrative, à participer au colloque de zone de l'ADMQ Centre-du-Québec qui aura lieu à Saint-Elphège le 16 octobre 2025.

Les frais inhérents à l'activité sont à la charge de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-09-650

5.8 OFFRE DE PARRAINAGE SPAA

ATTENDU QUE la SPAA de Victoriaville est en reconstruction majeur ;

ATTENDU QUE En 2024, le refuge a géré prêt du double d'animaux qu'en 2023, soit plus de 1500 animaux ;

ATTENDU QUE la SPAA a décidé de lancer une campagne de sociofinancement pour la création d'une salle de chirurgie qui leur permettrait d'engager un vétérinaire ;

ATTENDU QUE la SPAA demande à la municipalité de Saint-Samuel de participer à cette campagne de financement ;

ATTENDU QUE nous avons revisité la demande afin de s'assurer que même avec de nouveaux éléments, la décision du conseil sous la résolution 2025-08-637 pouvait changer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de maintenir la décision précédente et de ne pas participer à la campagne de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-09-651

5.9 VÊTEMENTS IDENTIFIÉS EMPLOYÉS ET ÉLUS

ATTENDU QUE lors de rencontres avec les autres municipalités, nous avons remarqué que certains employés et élus portaient des vêtements identifiés aux couleurs de leur municipalité ;

ATTENDU QUE ces vêtements présentent une image professionnelle et que la municipalité apprécie cette distinction ;

ATTENDU QUE c'est l'un de nos fournisseurs qui offre aux municipalités citées plus tôt le service de vêtements identifiés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'offrir la possibilité aux employés et aux élus, de se procurer des vêtements aux couleurs de la municipalité jusqu'à un maximum de \$100.00 par année au frais de la municipalité, chez notre fournisseur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-09-652

5.10 RESOLUTION D'APPUI A UN RETOUR AUX ACTIVITES DE CONTROLE ROUTIER AU QUEBEC

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

ATTENDU QUE, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances) ;

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Mathis et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

Que cette résolution soit transmise:

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-09-653

5.11 PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE

ATTENDU QUE la Semaine internationale du trouble développemental du langage (TDL) aura lieu cette année du 20 au 26 octobre;

ATTENDU QUE le TDL est un trouble neurodéveloppemental invisible considéré comme une déficience physique qui touche plus de 7 % de la population. Au Québec, cela représente tout près de 650 000 personnes;

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer la cause et mettre de l'avant la Semaine internationale du trouble développemental du langage (TDL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu de déclarer la semaine du 20 octobre 2025 la Semaine internationale du trouble développemental du langage et d'en faire la promotion via nos médias sociaux;

Adoptée à la majorité des conseillers.

2025-09-654

5.12 FACTURATION DU SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a procédé à une discussion afin de modifier la facturation actuelle du service d'inspection pour y établir une quote-part ;

ATTENDU QUE ce changement représente un changement positif pour la municipalité de Saint-Samuel ;

ATTENDU QUE ce changement apportera une diminution des coûts pour la municipalité de Saint-Samuel ;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska offre aux municipalités de se retirer du service si jamais les changements s'avéraient négatifs pour eux ou de rester et conserver le service avec les changements apportés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu de rester et conserver le service avec les changements présentés par la MRC;

2025-09-655

5.13 ILLUMINATION DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'illumination de certains bâtiments ;

ATTENDU QUE la compagnie Illumination Leblanc nous a fourni une soumission pour illuminer certains bâtiments;

ATTENDU QUE nous sommes en attente d'une autre soumission pour comparer les prix ;

EN CONSÉQUENCE, il a été décidé de reporter le point à la prochaine séance du conseil;

6. RAPPORT DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas de questions.

8. VARIA

2025-09-656

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Suzanne Tremblay de lever de la séance à 20 h 00. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier